

• (1440)

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

L'ENTREPOSAGE DE MATIÈRES DANGEREUSES AU QUÉBEC

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement ou au ministre suppléant.

Considérant les dangers évidents reliés à tout incident dû au BPC et le tollé des citoyens de la banlieue ouest de Montréal, le ministre peut-il nous informer de ses intentions relativement au projet de la compagnie Reliance Power Equipment Ltd. d'entreposer 227,000 litres de BPC à Pointe-Claire?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Le sujet soulevé par l'honorable député est très important. Malheureusement, le ministre n'est pas ici aujourd'hui, mais je prends bonne note de vos représentations.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ACHAT D'ACTIONS DE LA NORDAIR PAR LA SQT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que, en vertu de la Loi sur l'aéronautique, les autorités fédérales doivent statuer sur l'achat d'actions de la Nordair par la Société québécoise des transports. Est-ce que le ministre peut donner en cette Chambre la position du gouvernement canadien? Hier le ministre d'État (Transports) disait que Ottawa ne sait pas sur quel pied danser. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire? Le gouvernement approuvera-t-il oui ou non cette transaction?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. La Loi sur l'aéronautique, à l'article 15(1), comporte une disposition régissant les transactions du genre de celle qu'on propose. La Loi nationale sur les transports et les règlements de la CCT renferment aussi des dispositions semblables. Si l'on nous présente une demande officielle, le cabinet va certainement l'étudier. Jusqu'ici, toutefois, il n'y a pas eu, que je sache, de proposition.

[Français]

LES TRANSPORTEURS RÉGIONAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Hier, le ministre d'État disait que cela peut prendre plusieurs mois, et j'aimerais savoir du ministre pourquoi ce «flâsage»? Finalement, c'est une question fort simple: on accepte ou on rejette la transaction. Je pense que les relations entre le gouvernement actuel et le gouvernement du Québec sont peut-être changées parce que, en réalité, ce serait très facile pour le gouvernement actuel de dire

Questions orales

oui à la demande du gouvernement du Québec. Pourquoi ce retard, pourquoi ces délais? Monsieur le Président, si le ministre ne veut pas me répondre à cette question, peut-être voudrait-il me dire quelle est l'intention du gouvernement quant aux transporteurs régionaux? Est-ce que le gouvernement veut favoriser la fusion des compagnies ou privilégier davantage la concurrence?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, avant de pouvoir accepter ou rejeter la transaction, nous devons d'abord savoir en quoi elle consiste.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LE MAINTIEN DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre des Transports est sans doute au courant des inquiétudes suscitées à Winnipeg par la création d'un nouveau poste au CN, celui de premier vice-président, qui sera situé à Edmonton. Le ministre peut-il assurer aux citoyens de Winnipeg que l'administration centrale du CN restera dans leur ville, que les régions ne seront pas fusionnées et que les postes de direction du CN ne seront pas transférés de Winnipeg à Edmonton?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur le Président, je peux l'assurer au député. En fait, un nouveau vice-président régional du CN sera nommé au cours des jours ou des semaines à venir. Aucun transfert massif de personnel, de Winnipeg à Edmonton, n'est prévu. Je le répète, cette mesure s'inscrit dans le cadre de la restructuration de la direction et le député devrait se réjouir que les décisions concernant les projets d'investissement que le CN compte réaliser dans l'Ouest soient prises dans la région même. De toute évidence, l'équipe de gestion qui sera située à Winnipeg, Edmonton et Vancouver, sera en mesure de prendre ces décisions dans l'Ouest.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous désirons plus que la simple assurance qu'il n'y aura pas de transferts massifs; nous voulons la garantie qu'un nombre important de postes de gestion ne seront pas transférés de Winnipeg à Edmonton. Nous avons connu ce genre de situation il y a deux ans, du temps de l'ancien gouvernement libéral, quand nous avons entendu dire que Winnipeg perdrait beaucoup d'importance par rapport à Edmonton. Le gouvernement conservateur au pouvoir a déclaré avant les élections qu'il veillerait sur les intérêts de l'Ouest dont Winnipeg fait partie.

Je voudrais que le ministre dise aux citoyens de Winnipeg non pas qu'il n'y aura pas de transfert massif de personnel, mais que Winnipeg ne perdra pas de nombreux postes de gestion au profit d'Edmonton. Voilà ce que nous voulons savoir.